

# Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats

Emilie ARNOULT<sup>1</sup>  
Pierre VILLEDIEU<sup>1</sup>  
Marie PREVOT<sup>2</sup>

**Les femmes inscrites au concours externe des IRA se présentent moins souvent aux écrits que les hommes. Les notes à l'issue de ces épreuves, qui déterminent les candidats admissibles, sont quasiment identiques en moyenne pour les femmes et les hommes. En revanche, les femmes admissibles réussissent mieux l'épreuve orale que les hommes. En définitive, les femmes réussissent mieux le concours externe des IRA que les hommes.**

**Les candidats d'origine supposée africaine participent également moins souvent aux épreuves écrites. Lorsqu'ils s'y présentent, ils les réussissent moins bien. Ils réussissent en revanche aussi bien, voire un peu mieux, l'épreuve orale. Celle-ci a donc tendance à réduire les écarts observés aux étapes précédentes du concours pour cette population.**

**À profil équivalent (sexe, origine, suivi d'une préparation au concours, etc.), les personnes ayant un diplôme supérieur ou égal à bac + 5 et, dans une moindre mesure, les personnes de moins de 25 ans ont des chances relatives plus élevées d'être admissibles, respectivement, que celles moins diplômées (2,5 fois plus) et celles de 25 à 34 ans (1,9 fois plus).**

Ce dossier analyse la réussite des candidats aux différentes étapes du concours externe des instituts régionaux d'administration (IRA), notamment en fonction du sexe et de l'origine supposée des candidats déterminée à partir de leurs nom et prénom (**Encadré 1**).

La réussite différenciée des hommes et des femmes aux concours a déjà été étudiée, y compris pour les concours de la fonction publique. Breda et Hillion (2016) ont, par exemple, montré que, à l'épreuve orale des concours de recrutement des enseignants du Capes et de l'agrégation, les examinateurs avaient tendance à favoriser le sexe minoritaire dans la discipline du candidat. Greenan *et al.* (2019) ont analysé les écarts de réussite aux concours des différents ministères de l'administration publique selon le sexe, le pays de naissance et le lieu de résidence des candidats. Ils ont mis en évidence de fortes inégalités de réussite aux épreuves écrites, premières épreuves du concours, qui tendent à être compensées aux épreuves orales. Ce dossier apporte des résultats nouveaux concernant l'origine supposée des candidats, qui n'a encore jamais été étudiée spécifiquement. Les nom et prénom permettent d'associer une origine géographique aux candidats, notamment aux descendants d'immigrés, que le lieu de naissance ne permet pas de déceler.

1 Dares  
2 DGAFP

## Diversité et égalité professionnelle dans la fonction publique

**Encadré 1 : Inférence de l'origine supposée à partir des nom et prénom des candidats**

Ne disposant pas d'informations directes sur l'origine géographique des candidats – le pays de naissance ne permet pas de distinguer les descendants d'immigrés en particulier –, cette variable a été inférée à partir de leurs nom et prénom.

Plus précisément, l'API (*Application Programming Interface*) développée par l'entreprise Namsor<sup>1</sup> a été utilisée afin de prédire la variable « origine supposée » de chaque candidat. Cet outil est basé sur des algorithmes de classification bayésienne et d'apprentissage automatique entraînés sur de grands volumes de données. Namsor est largement utilisé dans la recherche académique pour l'inférence du sexe (Morgan *et al.*, 2019), mais aussi, de façon croissante, de l'origine supposée (Bursztyn *et al.*, 2021). Certaines organisations internationales (comme la Commission européenne pour son rapport « *She Figures* » sur la place des femmes dans la recherche et l'innovation, ou l'Organisation internationale pour les migrations [OIM] pour des études statistiques sur les diasporas) ainsi que des entreprises (le cabinet de conseil « entre-autre », qui propose d'évaluer le risque de discrimination dans les processus automatisés de tri de CV) ont également recours à cette API.

Afin de limiter l'impact des erreurs de classification et d'obtenir des groupes avec suffisamment d'observations, les origines supposées ont été scindées en trois groupes : un groupe d'origine supposée française, un groupe d'origine supposée africaine – c'est-à-dire que le pays d'origine prédit par Namsor est un pays d'Afrique –, et un dernier groupe d'origine supposée étrangère non africaine, qui sert de point de comparaison avec le second.

<sup>1</sup> <https://namsor.app/>

**Références**

- Morgan R. *et al.* (2019), « Gendered geography: an analysis of authors in The Lancet Global Health », *Lancet Glob Health* 7(12).
- Bursztyn L. *et al.* (2021), « The Immigrant next door: long-term contact, generosity, and prejudice », *NBER Working Paper* 28448, February.

**Le concours externe des IRA est une voie d'accès privilégiée pour accéder au grade d'attaché d'administration de l'État**

Les concours d'accès aux IRA sont le principal mode de recrutement des attachés d'administration de l'État. Les missions de ces derniers, sont variées (encadrement et animation d'équipe, conduite de projet ou expertise dans les différentes politiques publiques de l'État), et les postes qui leur sont proposés se situent aussi bien en administration centrale que dans les services déconcentrés de l'État ou en établissement public.

Deux sessions de concours sont organisées chaque année, au printemps et à l'automne. Il n'y a ni limitation du nombre de participations au concours, ni condition d'âge. Lors de leur inscription, les candidats choisissent l'IRA dans lequel ils souhaiteraient effectuer leur formation. Chaque concours permet d'accéder à un parcours de formation rémunéré de douze mois. Les admis au concours suivent cette formation pendant six mois au sein de l'institut dans lequel ils ont postulé (Bastia, Lille, Lyon, Metz ou Nantes). Les six mois suivants sont consacrés au stage de mise en situation professionnelle sur le premier poste d'affectation. La titularisation est prononcée par l'employeur à l'issue de ce parcours de formation.

Les modalités des épreuves sont communes pour les trois voies d'accès : concours externe, concours interne et troisième concours (voir **Définitions**). L'admissibilité repose sur deux épreuves écrites complémentaires l'une de l'autre. L'étude d'un cas pratique (4 heures, coefficient 5) révèle les capacités des candidats à résoudre une commande sur dossier. Le questionnaire à choix multiple (QCM) évalue les connaissances minimales exigées (1 h 30, coefficient 2). L'épreuve d'admission est un entretien avec le jury (30 minutes, coefficient 7). Celui-ci évalue la motivation des candidats et leur aptitude à exercer les fonctions auxquelles le concours les destine, sous la forme de mises en situation professionnelle, ainsi que d'interrogations sur les enjeux des politiques publiques et sur leur environnement administratif.

## Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats

Le présent dossier se concentre sur le concours externe, qui constitue une voie privilégiée pour les personnes n'ayant que peu ou pas d'expérience dans la fonction publique. L'étude des caractéristiques des personnes qui s'y inscrivent et les déterminants de leur réussite permettent d'analyser la diversité des profils recrutés à son issue. Les données de la Base administrative concours de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) renseignent sur les caractéristiques sociodémographiques (nom, prénom, sexe, diplôme, pays de naissance, etc.) des candidats qui s'inscrivent aux concours de la fonction publique et sur leur réussite à chaque étape des concours (**Encadré 2**).

### Encadré 2 : Données et champ de l'étude

L'étude se concentre sur les candidats des sessions « automne 2020 » et « printemps 2021 » du concours externe d'accès aux IRA, soit environ 9 200 candidats inscrits et autorisés à concourir pour 400 postes. Ces candidats ont des caractéristiques différentes de ceux des deux autres voies d'accès au concours puisque le concours externe s'adresse aux personnes n'ayant que peu ou pas d'expérience. Il représente la voie d'accès majoritaire, avec 58 % des candidats des deux sessions analysées, contre 35 % pour le concours interne et 7 % pour le troisième concours.

Les données mobilisées sont issues du dispositif « Base concours », qui vise à mieux appréhender la diversité et le processus de sélection des candidats aux concours de la fonction publique. Grâce à ce dispositif, des statistiques et des études sur l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique peuvent être réalisées. La Base administrative concours (BAC) regroupe ainsi les données administratives individuelles et les résultats aux épreuves de tous les candidats inscrits aux concours de la fonction publique.

Les informations concernant les personnes inscrites aux sessions « printemps 2020 » et « automne 2021 » ont été utilisées pour mesurer la réinscription d'une session à l'autre. Les parcours des candidats de ces deux sessions n'ont néanmoins pas pu être traités dans cette étude, pour deux raisons :

- l'épreuve de cas pratique n'a pas eu lieu au printemps 2020 à cause de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- un nouveau barème de notation du QCM a été mis en place à partir de la session d'automne 2021, faisant passer la mauvaise réponse de « - 1 point » à « - 0,5 point ». Ce changement a pu modifier les stratégies de réponse des candidats et rend la session d'automne 2021 difficilement comparable avec les précédentes.

## Une personne inscrite sur deux se présente aux épreuves écrites

En moyenne, sur les sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021, seulement la moitié des 9 156 inscrits admis à concourir<sup>3</sup> se sont finalement présentés aux épreuves écrites (**Figure 1**). Un quart des candidats présents aux épreuves écrites sont admissibles. Parmi les candidats admissibles, un candidat sur trois est admis sur liste principale à l'issue des épreuves orales. En fin de compte, la sélectivité du concours externe des IRA s'élève à onze présents pour un admis. Ce ratio est nettement plus élevé que le ratio moyen de l'ensemble des concours de cadres A, qui était de cinq présents pour un admis pour l'année 2020<sup>4</sup>.

3 La DGAFP, qui est l'organisateur du concours des IRA, est en charge de la vérification des dossiers d'inscription. Certains candidats inscrits ne sont finalement pas autorisés à concourir. Dans ce dossier, les candidats inscrits et autorisés à concourir seront désormais dénommés « candidats inscrits ».

4 SDessij/DGAFP (2022), « Les recrutements externes en 2020 », *Stats Rapides* n° 84, juillet 2022.

## Diversité et égalité professionnelle dans la fonction publique

**Figure 1 : Le recrutement au concours externe des IRA**

	Inscrits (autorisés à concourir)	Présents aux écrits		Admissibles		Admis sur liste principale		
		Effectifs	% des inscrits	Effectifs	% des présents aux écrits	Effectifs	% des admissibles	Sélectivité (présents aux écrits/ admis)
Automne 2020	4 094	2 127	52	582	27	202	35	11
Printemps 2021	5 062	2 153	43	573	27	193	34	11
<b>Ensemble</b>	<b>9 156</b>	<b>4 280</b>	<b>47</b>	<b>1 155</b>	<b>27</b>	<b>395</b>	<b>34</b>	<b>11</b>

Source : Base concours, DGAFP.

Champ : Inscrits autorisés à concourir aux sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021 du concours externe des IRA.

Lecture : Parmi les 4 094 candidats autorisés à concourir à la session de l'automne 2020 du concours externe des IRA, 52 % sont présents aux épreuves écrites. Pour cette même session, 27 % des candidats présents aux écrits sont admissibles à l'issue des épreuves écrites, et 35 % des admissibles sont admis à l'issue des épreuves orales.

### Un candidat sur trois se réinscrit d'une session à l'autre

Si le taux de participation aux épreuves écrites est faible, le taux de réinscription entre les sessions est élevé : 39 % des inscrits n'ayant pas réussi le concours s'inscrivent à la session suivante (**Figure 2**). Pour une session donnée, plus d'un candidat inscrit sur trois (36 %) était déjà inscrit à la session précédente. Ces taux élevés s'expliquent sans doute par la simplicité et la gratuité de l'inscription ainsi que par la possibilité de passer le concours deux fois par an.

Le taux de réinscription est également élevé pour les sessions ayant lieu un an plus tard. Ainsi, pour une session donnée, un candidat sur cinq était déjà inscrit un an auparavant, soit deux sessions plus tôt. Par ailleurs, un candidat non admis sur quatre s'inscrira à la session ayant lieu un an après, soit deux sessions plus tard.

Pour finir, 43 % des candidats présents aux épreuves écrites étaient déjà inscrits à la session précédente.

**Figure 2 : Part des candidats au concours externe des IRA qui se réinscrivent d'une session à l'autre**

en %

	Inscrits aux sessions antérieures		Non admis, inscrits aux sessions suivantes	
	S - 2	S - 1	S + 1	S + 2
Automne 2020	nd	34	49	28
Printemps 2021	20	38	30	23
<b>Ensemble</b>	<b>20</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>25</b>

Source : Base concours, DGAFP.

Champ : Inscrits autorisés à concourir aux sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021 du concours externe des IRA.

nd : données non disponibles.

Lecture : Parmi les candidats autorisés à concourir à la session de l'automne 2020 du concours externe des IRA, 34 % étaient inscrits à la session précédente, 49 % de ceux qui n'ont pas été admis se sont inscrits à la session suivante (printemps 2021) et 28 % à celle de l'automne 2021.

### Parmi les personnes inscrites au concours, une sur deux a un diplôme de niveau bac + 5

Parmi les inscrits au concours, 80 % ont moins de 35 ans et 22 % ont moins de 25 ans. Les candidats les plus âgés se présentent moins souvent aux épreuves écrites : les personnes de 35 ans et plus représentent 20 % des inscrits, mais seulement 14 % des candidats présents aux épreuves écrites et 6 % des candidats admis sur liste principale (**Figure 3**).

## Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats

**Figure 3 : Profils des candidats au concours externe des IRA**

en %

	Inscrits (Autorisés à concourir)	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale
<b>Sexe</b>				
Femmes	61	57	57	64
Hommes	39	43	43	36
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	22	27	34	36
25 à 34 ans	58	59	60	58
35 à 44 ans	14	10	5	5
45 ans et plus	6	4	1	1
<b>Pays de naissance</b>				
France	89	91	95	95
Autre pays	11	9	5	5
<b>Origine supposée (nom et prénom)</b>				
Origine supposée : Française	57	62	68	69
Origine supposée : Africaine	22	16	9	10
Origine supposée : Autre	21	22	23	21
<b>Niveau de diplôme</b>				
Inférieur au baccalauréat	1	ε	ε	ε
Baccalauréat	4	1	ε	ε
Bac + 2	2	ε	ε	ε
Bac + 3 et bac + 4	39	40	30	28
Bac + 5	52	57	68	71
Doctorat	2	2	2	1
<b>Préparation au concours</b>				
IPAG ou CPAG	16	22	26	28
Classe préparatoire intégrée IRA	3	4	5	5
Formation continue	2	2	1	1
CNED	4	3	4	5
Autres	11	11	13	14
Pas de préparation suivie	64	58	51	47
<b>Inscription aux concours</b>				
Inscrits à la session précédente	36	43	47	47
Non inscrits à la session précédente	64	57	53	53
<b>Fonction publique (contractuel, vacataire, etc.)</b>				
Oui	28	27	23	22
Non	72	73	77	78

Source : Base concours, DGAFP.

Champ : Inscrits autorisés à concourir et présents aux épreuves écrites des sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021 du concours externe des IRA.

ε : résultat proche de 0.

Lecture : Parmi les candidats inscrits admis à concourir, 61 % sont des femmes et 39 % sont des hommes.

Bien que le concours soit ouvert aux candidats de niveau bac + 3 et, par dérogation, à des candidats ayant des niveaux de diplôme inférieurs, la majorité des inscrits dispose d'un master 2 (52 %), contre 39 % de diplômés de niveau bac + 3 ou bac + 4. En outre, les diplômés de niveau bac + 5 se présentent plus souvent aux écrits (57 % des candidats présents). Parmi les inscrits, 7 % ont eu une dérogation en raison d'un niveau de diplôme inférieur

## Diversité et égalité professionnelle dans la fonction publique

à bac + 3, mais ils participent peu au concours. Ces candidats représentent seulement 1 % de ceux présents aux épreuves écrites et sont rarement admissibles au concours.

Les candidats ayant suivi une préparation au concours se présentent plus souvent aux épreuves écrites. Ils représentent 36 % des inscrits et 43 % des présents aux épreuves d'admissibilité. Ils sont aussi plus souvent admissibles et admis. C'est notamment le cas des candidats ayant suivi une préparation au concours dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) ou, au sein des instituts d'études politiques, dans les centres de préparation à l'administration générale (CPAG).

Travailler dans la fonction publique n'augmente pas la probabilité d'être admissible. Parmi les candidats se présentant aux épreuves écrites du concours externe, 27 % travaillent déjà dans la fonction publique, mais ils ne sont que 23 % parmi les candidats admissibles.

Les femmes s'inscrivent davantage au concours externe des IRA que les hommes. Elles sont moins fréquemment présentes aux premières épreuves du concours mais plus souvent admises sur liste principale à l'issue du concours : elles représentent 61 % des candidats autorisés à concourir, 57 % des présents aux épreuves écrites et 64 % des candidats admis. Enfin, les candidats dont le nom et prénom suggèrent une origine africaine se présentent moins souvent aux épreuves écrites et sont moins souvent admissibles que les candidats dont le nom suggère une origine française. Leur taux d'admission, lorsqu'ils sont admissibles, est en revanche similaire à celui du reste des candidats. Les deux dimensions « sexe » et « origine supposée » sont plus précisément analysées par la suite afin d'étudier la diversité des candidats et leur réussite au concours externe des IRA.

### Les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire au concours externe et à le réussir

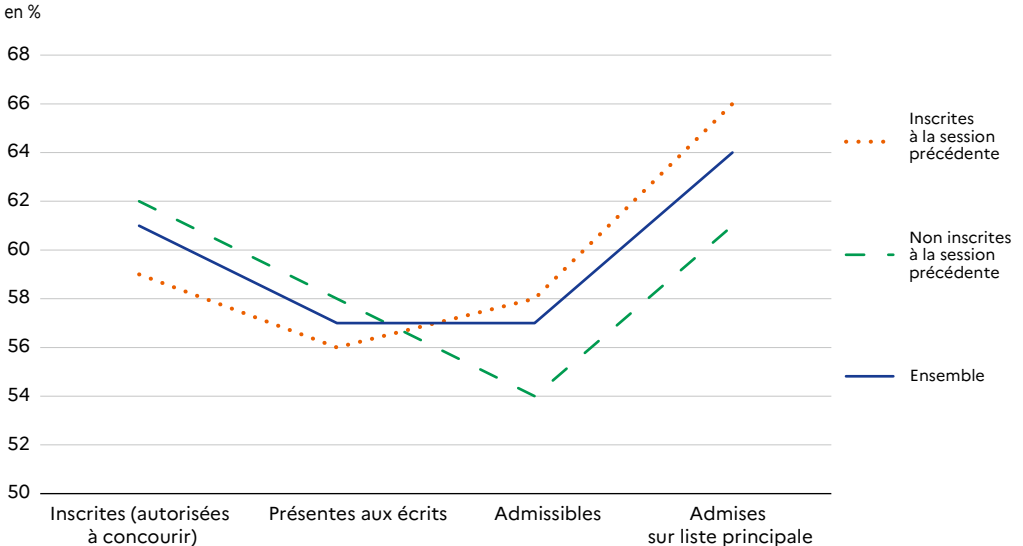
À chaque étape du concours (**Figure 4**), les femmes sont majoritaires ; elles sont davantage inscrites, présentes aux épreuves écrites comme orales, et enfin plus souvent admises. Deux admis sur liste principale sur trois sont des femmes. La part des femmes admises sur liste principale est de 7 points de pourcentage plus élevée que la part des femmes admissibles. Cet écart s'explique par la réussite plus importante des femmes à l'épreuve orale. En outre, elles semblent mieux tirer profit de leurs expériences passées dans le concours : parmi les candidats déjà inscrits à la session précédente, la part des femmes augmente suite à l'épreuve écrite.

### Les candidats d'origine supposée africaine réussissent moins bien les épreuves écrites

La réussite au concours externe des candidats d'origine supposée africaine est inférieure à celle des autres candidats : un candidat sur cinq inscrits au concours possède un nom et un prénom qui suggèrent une origine africaine, contre un candidat admis sur dix (**Figure 5**). L'analyse de chaque étape du concours permet de mieux comprendre ce résultat. Premièrement, le taux de participation des candidats d'origine supposée africaine aux épreuves écrites est plus faible que la moyenne. Ensuite, ils réussissent nettement moins les deux épreuves écrites que les autres candidats. Ils réussissent en revanche aussi bien, voire un peu mieux, l'épreuve orale. Et, comme les femmes, ils réussissent mieux les épreuves écrites lorsqu'ils ont déjà été inscrits au concours.

## Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats

Figure 4 : Part des femmes à chaque étape du concours



Source : Base concours, DGAFF.

Champ : Inscrits autorisés à concourir et présents aux épreuves écrites des sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021 du concours externe des IRA.

Lecture : Parmi les candidats inscrits autorisés à concourir qui étaient déjà présents à la session précédente, 59 % sont des femmes. Elles sont 62 % parmi les candidats qui n'étaient pas inscrits à la session précédente.

### À l'écrit, les femmes réussissent mieux l'épreuve de composition, les hommes le QCM

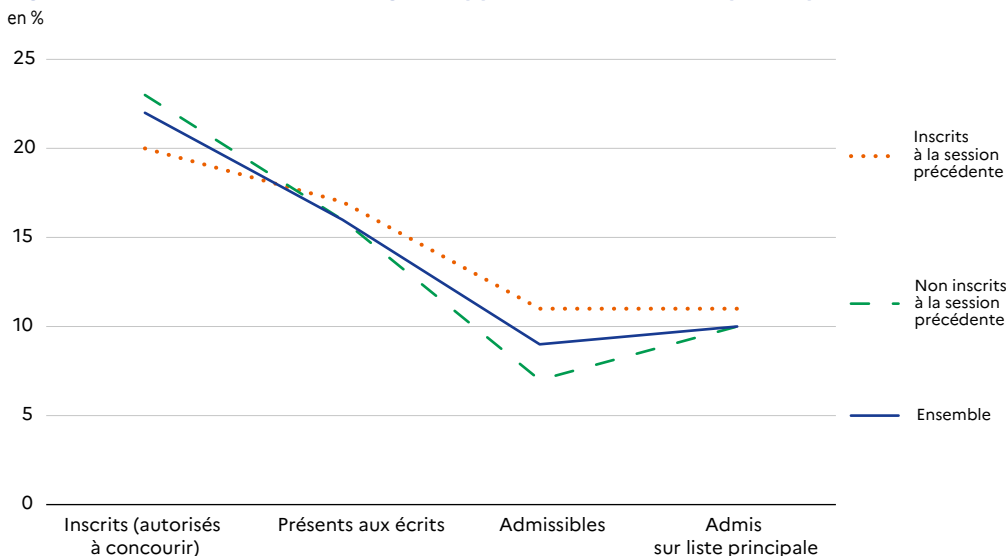
Parmi les candidats, 43 % ne sont pas admissibles à cause d'une note éliminatoire à au moins l'une des épreuves écrites (note inférieure à 5/20) [Figure 6]. L'épreuve du QCM pose de grandes difficultés aux candidats et engendre l'élimination de deux candidats sur cinq. Les candidats réussissent en moyenne mieux l'épreuve du cas pratique. La note moyenne à cette épreuve est de 9,4/20, contre 6/20 pour l'épreuve du QCM.

Les candidats dont le nom et prénom suggèrent une origine française réussissent mieux que les autres ces deux épreuves. Les notes moyennes sont également meilleures pour les candidats qui étaient déjà inscrits à la session précédente.

Des différences sont également observées selon le sexe des candidats : les femmes réussissent moins bien le QCM que les hommes. Leur note moyenne est inférieure (5,4 sur 20, contre 6,8 pour les hommes) et 47 % d'entre elles sont éliminées en raison du QCM (leur taux d'échec est de 15 points de pourcentage supérieur à celui des hommes). À l'inverse, les femmes obtiennent de meilleures notes au cas pratique (9,7 contre 9,0 pour les hommes). Comme le coefficient de cette seconde épreuve est plus élevé, les femmes ont une note moyenne à l'issue des deux épreuves écrites légèrement supérieure à celle des hommes.

## Diversité et égalité professionnelle dans la fonction publique

**Figure 5 : Part des candidats d'origine supposée africaine à chaque étape du concours**



Source : Base concours, DGAFP.

Champ : Inscrits admis à concourir et présents aux épreuves écrites des sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021 du concours externe des IRA.

Lecture : Parmi les candidats inscrits autorisés à concourir qui étaient déjà présents à la session précédente, 20 % ont un nom et un prénom qui suggèrent une origine africaine. Ils sont 23 % parmi les candidats qui n'étaient pas inscrits à la session précédente.

**Figure 6 : Résultats aux épreuves écrites selon le profil des candidats**

	QCM		Cas pratique		Part des candidats éliminés suite à une note éliminatoire (en %)
	Note moyenne (sur 20)	Part des notes éliminatoires (en %)	Note moyenne (sur 20)	Part des notes éliminatoires (en %)	
<b>Sexe</b>					
Femmes	5,4	47	9,7	9	49
Hommes	6,8	32	9,0	11	36
<b>Origine supposée (nom et prénom)</b>					
Origine supposée : Française	6,4	37	9,7	8	39
Origine supposée : Africaine	4,7	56	8,2	14	58
Origine supposée : Autre	6,0	41	9,4	10	44
<b>Inscription au concours</b>					
Inscrits à la session précédente	7,2	28	9,9	6	31
Non inscrits à la session précédente	5,1	50	9,0	12	53
<b>Ensemble</b>	<b>6,0</b>	<b>41</b>	<b>9,4</b>	<b>10</b>	<b>43</b>

Source : Base concours, DGAFP.

Champ : Participants aux sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021 du concours externe des IRA.

Note : Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure à 5/20 est éliminatoire. Les points d'admissibilité sont calculés en appliquant un coefficient de 2 à la note obtenue au QCM et un coefficient de 5 à la note obtenue au cas pratique, les portant à un maximum de 140 points.

Lecture : En moyenne, les femmes qui ont participé aux épreuves écrites ont obtenu 5,4/20 à l'épreuve du QCM. 47 % d'entre elles ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.



## Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats

### Des écarts confirmés lors de la prise en compte du profil des candidats

Une analyse économétrique (**Figure 7**) a été réalisée afin de vérifier si les écarts de réussite observés selon le sexe et l'origine supposée persistent lorsque l'effet d'autres caractéristiques observables est neutralisé. Chaque étape du concours (participation aux épreuves écrites, admissibilité, admission) a fait l'objet d'une régression logistique spécifique prenant en compte l'âge du candidat, son niveau de diplôme, le fait de travailler dans la fonction publique ou pas, le fait d'avoir suivi une préparation spécifique ou pas et le fait de s'être inscrit à la session précédente ou pas. Pour l'épreuve orale d'admission, les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites sont regroupées par quartiles et intégrées à l'analyse. Cette approche permet de vérifier si des différences en fonction du sexe et de l'origine supposée demeurent au-delà des écarts dans les compétences des candidats évalués lors des épreuves écrites. Malgré l'introduction de ces différentes variables, un grand nombre de facteurs explicatifs des écarts de réussite reste néanmoins inobservé, par exemple le nombre d'heures de révision de chaque candidat ou son aptitude à l'oral. Les écarts qui persistent ne peuvent donc pas être interprétés directement comme des mesures de discrimination, mais seulement comme des écarts inexpliqués.

D'une façon générale, les tendances présentées précédemment dans ce dossier sont confirmées, voire amplifiées, par l'analyse économétrique<sup>5</sup>. Les femmes ont une chance relative 0,76 fois moins élevée que les hommes de participer au concours alors qu'elles sont inscrites. Il n'y a pas de différence significative de réussite aux épreuves écrites entre les femmes et les hommes. En revanche, à profil et notes équivalents, les femmes ont une chance relative 1,57 fois plus élevée que les hommes d'être admises une fois qu'elles sont admissibles.

Les écarts en fonction de l'origine supposée sont importants à chaque étape du concours. Les candidats d'origine supposée africaine ont une chance relative 0,65 fois moins élevée d'être présents aux écrits par rapport aux candidats dont le nom et prénom sont associés à une origine française. Au moment de l'admissibilité, l'écart est encore plus important : la probabilité d'être admissible est deux fois moins élevée pour un candidat d'origine supposée africaine plutôt que française. Il ne peut s'agir de discrimination, puisque les épreuves écrites sont corrigées anonymement. Une fois le filtre de l'admissibilité franchi, les candidats d'origine supposée africaine ont une chance relative plus importante d'être admis par rapport aux candidats d'origine supposée française, à profil et notes équivalents.

Finalement, la moindre participation des femmes aux épreuves écrites est compensée par une meilleure réussite à l'épreuve orale. Ce constat n'est pas totalement identique pour les personnes d'origine supposée africaine, dont la réussite à l'épreuve orale ne permet pas de compenser leur moindre présence et leur moindre réussite aux épreuves écrites.

Par ailleurs, l'âge, le niveau de diplôme, le fait d'avoir suivi ou non une préparation au concours ou d'avoir été inscrit ou non à la session précédente sont des déterminants à la fois pour la participation aux écrits et pour l'admissibilité. Ainsi, à profil équivalent, les personnes de moins de 25 ans ont une chance relative 1,9 fois plus élevée d'être admissibles que celles de 25 à 34 ans. Les personnes ayant un diplôme supérieur ou égal à bac + 5 ont une chance relative 2,5 fois plus élevée d'être admissibles que celles moins diplômées. En revanche, ces facteurs ne jouent plus pour l'oral dès lors que l'on prend en compte les résultats obtenus aux écrits.

5 Les résultats sont inchangés avec un modèle probit ou une régression linéaire simple.

## Diversité et égalité professionnelle dans la fonction publique

**Figure 7 : Principaux déterminants de la réussite à chaque étape du concours**

Odds ratio

	Participation aux écrits	Admissibilité	Admission
<b>Sexe (ref = homme)</b>			
Femme	0,76***	0,94	1,57***
<b>Origine supposée (ref = Française)</b>			
Origine supposée : Africaine	0,65***	0,46***	1,35*
Origine supposée : Autre	0,96	0,93	0,93
<b>Âge (ref = 25 à 34 ans)</b>			
Moins de 25 ans	1,57***	1,87***	1,09
35 ans et plus	0,62***	0,44***	0,85
<b>Niveau de diplôme (ref = inférieur à bac + 5)</b>			
Supérieur ou égal à bac + 5	1,50***	2,55***	1,13
<b>Travail dans la fonction publique (ref = ne travaille pas dans la fonction publique)</b>	1,02	0,82***	0,89
<b>A suivi une prépa. concours (ref = n'a pas suivi de prépa. concours)</b>	1,52***	1,34***	1,16
<b>Inscrit à la session précédente (ref = n'était pas inscrit à la session précédente)</b>	1,64***	1,83***	0,9
<b>Note à l'épreuve de composition (ref = inf. à 11,5)</b>			
11,5 à 12,9 = 2 <sup>e</sup> quartile			2,43***
12,9 à 14,4 = 3 <sup>e</sup> quartile			5,53***
Sup. à 14,4 = 4 <sup>e</sup> quartile			8,28***
<b>Note épreuve du QCM (ref = inf. à 7,6)</b>			
7,8 à 9,3 = 2 <sup>e</sup> quartile			2,22***
9,5 à 11,5 = 3 <sup>e</sup> quartile			3,89***
Sup. à 11,6 = 4 <sup>e</sup> quartile			6,25***
Observations	9 152	4 277	1 072

Source : Base concours, DGAFP.

Champ : Inscrits autorisés à concourir (col. 2), participants aux épreuves écrites (col. 3) et participants à l'épreuve orale (col. 4) des sessions de l'automne 2020 et du printemps 2021 du concours externe des IRA.

Profil de référence : Un homme d'origine supposée française, âgé de 25 à 34 ans, ayant un diplôme de niveau inférieur à bac + 5, ne travaillant pas dans la fonction publique lors de l'inscription, n'ayant pas suivi de préparation concours, n'étant pas inscrit à la session précédente, ayant une note aux épreuves de composition et de QCM appartenant au 1<sup>er</sup> quartile.

Note : Chaque colonne présente les résultats obtenus par une régression logistique sur les variables indiquées dans la première colonne ainsi que des effets fixes IRA \* session. L'origine supposée est déterminée à partir des noms-prénoms des candidats (voir encadré 1). Les erreurs types sont groupées par IRA et session.

Les valeurs reportées dans le tableau sont les odds ratios. Les seuils de significativité statistique sont indiqués de la façon suivante : \* p < 0,1, \*\* p < 0,05, \*\*\* p < 0,01.

Lecture : A profil équivalent, les personnes ayant un diplôme supérieur ou égal à bac + 5 ont une chance relative 2,5 fois plus élevée d'être admissibles que de ne pas être admissibles, par rapport à des personnes moins diplômées. Cet écart est statistiquement significatif au seuil de 1%.

### Définitions

Le **concours externe** s'adresse aux candidats titulaires au minimum d'une licence ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (ancien niveau II), ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Le **concours interne** est réservé aux candidats déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou contractuels), totalisant au moins quatre ans de service public.

Le **troisième concours** est ouvert aux candidats ayant une expérience professionnelle, quelle qu'en soit la nature, d'au moins cinq ans dans le secteur privé, en tant qu' élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole d'une association.

## Le concours externe des IRA : une réussite différenciée selon l'âge, le sexe, le niveau de diplôme et l'origine supposée des candidats

### Bibliographie

- Breda T., Hillion M. (2016), « Teaching accreditation exams reveal grading biases favor women in male-dominated disciplines in France », *Science*, 353(6298), 474-478. [Teaching Accreditation Exams Reveal Grading Biases Favor Women in Male-Dominated Disciplines in France | IZA - Institute of Labor Economics](#)
- Challe L., L'Horty Y., Petit P. (2022), « Le "testing" montre que des discriminations persistent dans l'accès à l'entretien d'embauche, y compris dans la fonction publique », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2022, DGAFP.
- Greenan N., Lanfranchi J., L'Horty Y., Narcy M., Pierné G. (2019), « Do competitive examinations promote diversity in civil service? », *Public Administration Review*, 79(3), 370-382. [Do Competitive Examinations Promote Diversity in Civil Service? - Greenan - 2019 - Public Administration Review - Wiley Online Library](#)
- SDessi/DGAFP (2022), « Stabilité des recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2020 », *Stats Rapides* n° 84, juillet.

